

## Séance du

**Concernant l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2022**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de **Mr Arnaud OVIDE**, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2022** décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

**➤ Résultat de la section de FONCTIONNEMENT à affecter**

Résultat de la section de fonctionnement de l'exercice	<b>226,19 €+</b>
Résultat antérieur report (ligne 002 du CA)	
I. excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) :	<b>843,31 €+</b>
II. déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) :	<b>€-</b>
<b>Résultat de clôture à affecter (A1) Excédent :</b>	<b>1.069,50 €=</b>
<b>(A2) Déficit :</b>	<b>€</b>

**➤ Besoin réel de financement de la section d'INVESTISSEMENT**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	€
Résultat antérieur reporté à la section d'investissement (ligne 001 du CA) :	€
<b>Résultat comptable cumul (ligne D001 ou R001 du budget N+1) :</b>	<b>€</b>
Restes à réaliser en dépenses (dépenses engagées non mandatées) :	€
Restes à réaliser en recettes :	€
<b>(B) Besoin (-) réel de financement :</b>	<b>€</b>
<b>Excédent (+) réel de financement :</b>	<b>€</b>

**➤ Affectation du résultat de la section de FONCTIONNEMENT**

<b>Résultat excédentaire (A1)</b>	
En priorité, apurement de l'éventuel déficit de fonctionnement (II) (recette non budgétaire au compte 119) .....	€
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte 1068) .....	€
En dotation complémentaire en réserve : (recette budgétaire au compte 1068) .....	€
En excédent reporté à la section de fonctionnement : (recette non budgétaire au compte 110) (ligne R 002 du budget N+1)	<b>1.069,50 €</b>
<b>Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur</b> (recette non budgétaire au compte 119) (ligne D 002 du budget N+1).....	<b>€</b>

**➤ Transcription budgétaire**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1
	<b>1.069,50 €</b>		<b>0 €</b>
			R1068 : excédent de Fonctionnement capitalisé
			<b>0 €</b>

Fait à SAINT AUBIN DE BLAYE, le 07/03/2023

Nombre de membres en exercice : **12**

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages : exprimés : 10 Pour : 10

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en  
sous-préfecture le 07/03/2023 et de la publication, le 07/03/2023,

Contre : Abstentions :

Date de la convocation : **28/02/2022**

Délibéré par le Conseil municipal à SAINT AUBIN DE BLAYE, le 07/03/2023

La secrétaire de séance  
Magali BERNARD

Le Maire  
Arnaud OVIDE